



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gens du voyage

Question au Gouvernement n° 90

Texte de la question

GENS DU VOYAGE

Mme la présidente . La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis le 12 septembre, les gens du voyage occupent illégalement, avec 300 caravanes et 300 véhicules, une zone de loisirs à Saint-Julien-lès-Metz, en Moselle, créant un préjudice majeur pour les commerçants.

Le 29 juillet, 250 caravanes et 200 véhicules s'installaient illégalement sur un terrain de football à Argancy, un village de 1 000 habitants. Le montant des dégradations s'élève à 30 000 euros, une somme considérable pour une petite commune.

En juillet toujours, à Vry, commune de 500 habitants, 150 caravanes s'étaient installées illégalement, tandis qu'ailleurs les élus étaient menacés et certains maires du Nord mosellan violentés.

M. Ian Boucard . Quelle honte !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . À la suite de dégradations considérables, le président de la métropole de Metz a été contraint de fermer son aire de grand passage. Le coût de sa remise en état est estimé à 150 000 euros. Pour la communauté d'agglomération de Thionville, il s'élève à 300 000 euros.

M. Pierre Cordier . C'est de l'argent public, tout de même !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . La situation devient ingérable et l'exaspération des maires et des habitants est immense face à cet état de non-droit.

Les occupations illégales de terrains communaux, associatifs, privés se multiplient partout en France, en toute impunité. Les demandes de mise en demeure et d'expulsion restent sans réponse, y compris lorsque les collectivités respectent leurs obligations en matière d'installation et d'entretien des aires d'accueil et de grand passage.

M. Thibault Bazin . C'est scandaleux !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . Les préfetures invoquent pour l'expliquer l'absence de forces de l'ordre disponibles en nombre suffisant et l'absence d'atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique. Naïvement, nous étions pourtant nombreux à penser que l'occupation illégale de terrains était constitutive d'une atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique.

Il est temps de réformer les procédures de mise en demeure et d'expulsion. C'est l'objet de la proposition de loi déposée par notre collègue Xavier Albertini, que nous sommes nombreux à avoir cosignée.

M. Fabien Di Filippo . Il faut mettre bon ordre dans tout ça !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . Ma question est simple – j'y associe notre collègue Isabelle Rauch, également députée de Moselle : quelles mesures comptez-vous prendre dans l'immédiat pour faire respecter la loi, mettre fin à ces occupations illégales et soutenir ceux qui les subissent ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et DR, ainsi que sur quelques bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur . La question des gens du voyage est au cœur des préoccupations de tous les élus de France, notamment des maires. Il ne se passe pas une seule journée depuis ma prise de fonctions sans que j'en entende parler.

Qu'on soit bien clair : dans la République, chacun peut adopter le mode de vie qu'il souhaite, en fonction de ses traditions. La question n'est pas là. Mais il ne peut le faire qu'à condition de respecter les lois de la République et les dépositaires de son autorité – les maires et tous ceux qui portent l'uniforme –, de respecter la propriété publique ou privée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

Quand nos concitoyens voient que des terrains publics ou privés sont occupés,...

M. Thibault Bazin . Et dégradés !

M. Bruno Retailleau, ministreavec un branchement direct et, de fait, totalement gratuit sur les réseaux d'eau et d'électricité, ils en arrivent à l'exaspération. Cette situation ne peut se prolonger.

J'appliquerai très rapidement un plan d'action. Je vous y associerai si vous le souhaitez. Deux propositions de loi ont été déposées, l'une au Sénat, qui vise à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage, l'autre à l'Assemblée nationale, qui vise à réformer l'accueil des gens du voyage et à laquelle vous avez fait allusion.

Je ferai d'abord en sorte que se noue un dialogue direct avec la communauté des gens du voyage.

Ensuite, un certain nombre de précisions devront être apportées, notamment aux schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Nous disposons de davantage d'outils lorsque nous ouvrons officiellement des aires d'accueil. Je sais très bien que les gens du voyage refusent de s'y installer même lorsqu'elles sont ouvertes...

Mme Christine Arrighi. C'est une honte, de dire ça !

M. Bruno Retailleau, ministremais il convient malgré tout de veiller au respect de la loi.

Enfin, je prendrai de nouvelles mesures d'ordre public, d'enquête patrimoniale et de réparation des dommages. Il ne peut y avoir de double citoyenneté. Personne n'est au-dessus de la loi. Je ferai respecter l'ordre public et la loi républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Colin-Oesterlé](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 90

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 octobre 2024